



Département de Seine et Marne
Commune de Quiers

Envoyé en préfecture le 24/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le

ID : 077-217703818-20221018-DEL2022_39-DE

**Délibération du Conseil Municipal de la commune de QUIERS
du mardi 18 octobre 2022**

DEL-2022-39

Le mardi dix-huit octobre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le treize octobre deux mille vingt-deux, convocation diffusée le même jour, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

ETAIENT PRESENTS : M. Davy BRUN M. Gérard FABRE, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Mégane CORDELLE, M. José CUETO, Mme Marie BRIARD, M. Laurent GADET, Mme Rozenn LUX, Mme Véronique THOLLET, Mme Agnès SURATEAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Nathalie PAULON, M. Jean-François THOLLET qui donne pouvoir à Mme Véronique THOLLET.

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES : Mme Laurine DECAUDIN, M. Sacha RACCAH.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 11

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme Agnès SURATEAU

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte

OBJET : Modalités et tarifs des salles communales.

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de délibérer pour la modification des tarifs des salles communales au vu de l'augmentation de l'énergie, de la modification des modalités de location et de renommer les salles communales.

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de renommer les salles communales.

Propositions :

Salle polyvalente : Complexe Saint Martin

Grande salle : Salle Moulin Rouge

Salle dite de judo : Salle Paradis Latin

Salle bleue : Salle Lido

Après concertation et proposition, à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent la proposition citée ci-dessus.

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal les modalités et les tarifs suivants :

M. le Maire propose les tarifs suivants :

Formule	Capacité d'accueil	Tarifs location		Caution
		Habitants	Extérieurs	
Salle Moulin Rouge	220 personnes	750 €	1 000 €	2 000 €
Salle Paradis Latin	60 personnes	350 €	600 €	2000 €
Salle Lido	30 personnes	100 €	200 €	500 €
2 salles (Moulin Rouge + Paradis Latin)		1 000 €	1500 €	2 x 2 000 €
3 salles Moulin Rouge + Paradis Latin+ Lido		1 100 €	1 600 €	2 x 2 000 € +500 €
Défibrillateur				1 500 €

M. le Maire précise que le tarif habitant est limité à une fois par an et par foyer en année calendaire au-delà le tarif extérieur s'appliquera.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés, approuve les modalités et les tarifs des salles communales à compter du 18 octobre 2022 (date de signature du contrat de location faisant foi).

Fait et délibéré à Quiers, le 18 octobre 2022

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Par délégation du Maire, l'Adjoint Gérard FABRE

